

Règlement Course Color l'Anjou – 7 juillet 2019

Article 1 : La 2^{ème} édition de Color l'Anjou est organisée le dimanche 7 juillet 2019 par l'association sportive L'Alerte et le Comité des fêtes d'Etriché. La course aura lieu à proximité du Pré Neuf à Etriché

Article 2 : Cette course est ouverte à tous (jeunes ou moins jeunes, sportifs confirmés, randonneurs). Il n'y a pas de dénivelés. Elle comporte des obstacles à franchir (possibilité de contourner chacun d'eux), ainsi que des lancers de poudre de couleurs.

Article 3 : Le parcours ne révèle pas de difficultés particulières. Les coureurs peuvent courir ou marcher. Sur le parcours, ils auront le choix d'effectuer 4, 6 ou 8 km.

Article 4 : 18 vagues de 200 personnes maximum chacune, prendront le départ toutes les 15 minutes. Les départs seront échelonnés de 9h30 à 16h00. Les coureurs devront pointés au plus tard, 30 mn avant le départ de leur vague.

Article 5 : La course n'est pas chronométrée. Il n'y a pas de classement.

Article 6 : La poudre colorée est un produit 100% naturel.

Il s'agit de féculés de maïs associés à des colorants alimentaires (Normes Européennes).

Article 7 : Les enfants de 5 ans et moins, ne sont autorisés à participer que s'ils sont accompagnés d'un adulte. L'inscription étant gratuite, le kit d'inscription ne leur sera pas distribué.

Article 8 : L'inscription s'effectue via le site Internet de la course : www.colorlanjou.fr

Article 9 : Des poubelles seront mis à votre disposition, aucun détritue ne devra être jeté à terre.

Article 10 : Une buvette nourriture et boissons sera disponible sur place.

Article 11 : Il n'y a pas de point d'eau potable sur place. Pensez à amener vos bouteilles, ou votre argent pour en acheter.

Article 12 : Des WC seront mis à disposition au départ et à l'arrivée de la course.

Article 13 : Un lieu de stockage (non surveillé) sera délimité pour vos effets personnels.

Une consigne (gratuite) sera prévue si vous souhaitez laisser vos clés de voiture. Le parking est attenant au lieu de départ de la course.

Article 14 : L'Alerte et le Comité des fêtes d'Etriché déclinent toute responsabilité en cas de vol, dégradations ou accrochages entre véhicules sur le parking.

Article 15 : L'Alerte et le Comité des fêtes d'Etriché déclinent toute responsabilité en cas de blessures sur le parcours.

Une équipe de secours sera cependant présente sur place.

Article 16 : En cas de pluie, la course aura quand-même lieu. Aucune annulation ou remboursement ne sera possible (sauf pour questions de sécurité : tempête, ouragan).

Article 17 : Pour des raisons de logistique et d'organisation, les frais d'inscription ne peuvent être remboursés (peu importe le motif).

Article 18 : Droit à l'image : Tout coureur participant autorise les organisateurs à utiliser leur image dans le but d'assurer la promotion de la présente manifestation, et ce quel que soit le support utilisé.

Article 19 : L'équipe organisatrice se réserve le droit de changer ou modifier tout élément touchant à l'organisation de cette course.

Article 20 : L'inscription à la course implique la totale adhésion au présent règlement.